

Interpellation au conseil communal

Mise à disposition de protections menstruelles dans les écoles et les établissements publics de la Commune

Objet

Le Conseil Général de la ville de Neuchâtel a accepté dernièrement, à l'unanimité, la mise à disposition de protections menstruelles dans ses établissements scolaires ainsi que dans les bâtiments qui relèvent de son autorité communale, dans le but de lutter contre la précarité menstruelle, sujet encore malheureusement trop tabou dans notre société.

Le Grand Conseil semble également aller dans ce sens au niveau cantonal, mais ses décisions prendront encore un certain temps à se concrétiser.

Si, dans les lieux publics, l'utilité d'une telle mesure est évidente, je peux apporter ma garantie d'enseignant des degrés primaires que, dans les établissements scolaires, cette question intervient avec des élèves dès l'âge de huit ans, et peut régulièrement mettre les enfants concernées comme les enseignantes et enseignants qui en ont la responsabilité dans l'embarras.

Bien entendu, une telle mesure ne représente qu'un très modeste investissement, tant pour l'acquisition du matériel que pour la logistique impliquée.

Questions au Conseil communal

1. « Comptez-vous prendre les devants des décisions cantonales futures et mettre à disposition, dans les toilettes de nos bâtiments scolaires ainsi que dans les lieux relevant de l'autorité communale, des protections menstruelles ? »
2. « Est-il possible d'établir une politique commune à ce sujet au niveau de CESCOLE, afin que les élèves concernées retrouvent les mêmes protections lorsqu'elles changeront de collège ? »

Philippe Luthi, au nom du Parti Socialiste de Boudry, le 25 septembre 2021